

crime. Le jury prononça un verdict d'homicide seulement. C'était un éclatant succès professionnel.

Un autre procès à sensation fut celui de Baker aussi accusé de meurtre.

C'était pendant la fameuse élection de Ross et Cauchon dans Québec-Centre. La lutte était ardente et vive ; les esprits étaient très montés et, malheureusement, l'on avait fait appel aux préjugés de race, chose toujours dangereuse au milieu d'une population mixte comme la nôtre. Cauchon était un vigoureux lutteur et sur les hustings et dans la presse ; son adversaire était puissant à cause de son immense fortune. On avait cru l'écraser par l'argent : le procédé ne réussit point cette fois, mais l'excitation était à son comble.

Pelletier entre un jour dans une buvette tenue par Baker ; la discussion s'engage, s'échauffe, l'on en vient aux injures, puis, finalement, Baker décharge son pistolet sur Pelletier et le tue sur le champ. On voit de suite de quelles graves difficultés cette défense était hérissée. Parkin avec son calme habituel sut admirablement éviter tous les écueils semés sur sa route. Il ne pouvait pas espérer un verdict d'acquiescement ; il réussit à arracher aux jurés un simple verdict d'homicide. Il avait sauvé la tête de son client.

Enfin, son dernier procès criminel fut celui de Murphy, un charretier qui avait brutalement assassiné le constable Clarke en face de l'hôtel St-Louis. Le meurtre était révoltant : au milieu d'une vulgaire bagarre Murphy avait terrassé le constable, il lui avait broyé le crâne sur le bord du trottoir en pierre, la cervelle avait coulé dans le ruisseau et le pauvre infortuné était resté sur le carreau, baignant dans son sang. Il était le conseil de notre confrère M. Dunbar qui, dès cette époque, s'était acquis une grande réputation comme criminaliste. M. Lemieux, notre excellent bâtonnier, agissait comme conseil français dans la cause. C'est le premier procès criminel auquel il a été